



Programme de formation Habilitation électrique BE et HE Manœuvre

Durée de la formation

2 jours soit 14 heures

Personne concernée et pré-requis

Personnels d'exploitation et d'entretien non électriciens appelés à faire des manœuvres d'ordre non électrique (réarmement de disjoncteurs) : opérateurs de chaîne de production, veilleurs de nuit, chefs cuisiniers.....

Tout personnel amené à travailler à proximité des installations électriques sous tension

Présenter les aptitudes médicales requises

Effectifs

La formation s'adresse à un groupe de 1 à 12 personnes maximum

Objectifs

Effectuer en toute sécurité des manœuvres d'exploitation d'ordre électrique en BT et HTA et se voir renouveler son titre d'habilitation par son employeur.

Programme

NOTION ELEMENTAIRES

- ⚠ Tension, intensité...
- ⚠ Identification : couleurs des conducteurs
- ⚠ Repérage dans les installations électriques : appellation des câbles

DANGER ET PREVENTION DU RISQUE ELECTRIQUE

- ⚠ Effets du courant électrique sur le corps humain
- ⚠ Effets des courants de court-circuit dans un tableau électrique
- ⚠ Exemples d'accidents
- ⚠ Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects

LA PUBLICATION U.T.E ET LA NORME NF/C 18-510

La procédure d'habilitation, obligations de l'employeur

- ⚠ Les ouvrages électriques : description
- ⚠ Les personnes intervenantes sur les ouvrages électriques

- ⚠ Les fonctions de l'appareillage
- ⚠ Procédures et opérations en l'absence de tension
- ⚠ Travaux au voisinage de la tension en BT et/ou HT

TRAVAILLER EN SECURITE (installations basse tension)

- ⚠ Les distances de sécurité
- ⚠ Autorisation de travaux
- ⚠ Lecture de la signalisation
- ⚠ Principe et exemples de verrouillage
- ⚠ Manœuvres et consignation, rôle des différents intervenants
- ⚠ Matériel de sécurité électrique (outillage et EPI)
- ⚠ Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)

FAIRE FACE A UN ACCIDENT OU INCIDENT

- ⚠ Notions de premiers secours
- ⚠ Incendie sur un ouvrage électrique
- ⚠ Enceintes confinées

Pratique

- ⚠ Présentation des équipements électriques
- ⚠ Détermination de l'habilitation nécessaire en fonction des zones d'environnement et des travaux ou interventions confiées
- ⚠ Application des règles générales de sécurité

La mise en pratique des acquis théoriques est réalisée sur des installations représentatives de l'environnement de travail habituel de l'apprenant.

Les exercices pratiques sont orientés sur la mise hors service d'un équipement, la manœuvre d'exploitation, la rédaction des documents et le compte rendu de son activité.

Validation de la formation

En fin de stage et au vu des résultats, le formateur formulera, à l'employeur, un avis, afin de l'aider à définir le contenu du titre d'habilitation.

Titre d'habilitation électrique personnel non-électricien par validation des acquis en fin de stage.

Validité : 3 ans